



Commune d'Yvorne

La Grappe 2  
Case postale 51  
1853 Yvorne  
Tél . + 41 24 / 466.25.22  
Fax + 41 24 / 466.60.61  
[www.yvorne.ch](http://www.yvorne.ch)  
commune@yvorne.ch

## Formulaire de demande d'aide financière à l'acquisition de deux-roues électriques

(Les directives communales relatives à l'utilisation du Fonds énergétique durable du 17 octobre 2012 font partie intégrante de cette demande de subvention.)

### 1. Coordonnées de l'acheteur

Prénom et nom du requérant .....

Date de naissance : .....

Adresse complète : .....

Tél. : .....

Banque : ..... Nom du titulaire du compte : .....

Compte (code IBAN) : .....

### 2. Caractéristiques de l'achat

Véhicule :  VÉLO  SCOOTER

Marque / Modèle : .....

Montant de l'achat : ..... (valeur nette, taxes et rabais compris)

Magasin : .....

### 3. But de l'achat

Merci de préciser les raisons de votre achat : .....

.....

### Conditions

- Le demandeur / l'entreprise doit être domicilié sur la commune d'Yvorne.
- L'achat doit s'effectuer auprès d'un commerçant local.
- Le demandeur certifie qu'il acquiert ce véhicule pour ses propres besoins, ou pour un membre de sa famille résidant à Yvorne. L'entreprise certifie qu'elle acquiert ce véhicule pour ses besoins de déplacements professionnels.
- Le demandeur / l'entreprise s'engage à ne pas revendre son véhicule moins d'une année après son acquisition.
- La subvention n'est pas valable pour l'achat d'un véhicule d'occasion.
- L'offre est valable dans la limite des budgets de subvention du Village d'Yvorne.
- L'offre est limitée à un véhicule par habitant par période de cinq ans

### Documents à fournir

- La facture originale d'achat et la confirmation de paiement.
- Une copie du permis de conduire de l'acheteur d'un scooter.
- Une preuve d'immatriculation pour les scooters.

**Ce document est à renvoyer au Greffe municipal, Case postale 51, 1853 Yvorne**

Par sa signature, le requérant déclare avoir pris connaissance et admettre les conditions d'octroi de l'aide figurant ci-dessus.

Lieu et date : ..... Signature du demandeur : .....

**Décision :**

FAVORABLE

DÉFAVORABLE

Contrôlé le : ..... Le (La) Président(e) de la Commission municipale de l'énergie et du développement durable

Pour la Municipalité : Edouard Chollet, Syndic

Christian Richard, Secrétaire municipal